



Mairie de BARRAUX

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2016

### Compte Rendu

En exercice : 19

Présents : 13

L'an deux mille seize, le jeudi treize octobre, à vingt heures, les conseillers municipaux se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :** Christophe ENGRAND, Valérie BERGAME, Alain BAUD, Walter ROSSI, Noel REMY, Pierre BONNET, Michèle MARTIN-DHERMONT, Jacky CECON, Patrick JEAMBAR, Ingrid BEATINI, Sandrine MERAS, Frédéric LAVERRIERE, Jean-Pierre BLANCHOD

**Absents et ayant donné pouvoir :**

Elodie ROJON absente et ayant donné pouvoir à Ingrid BEATINI

Jacqueline DRILLAT absente et ayant donné pouvoir à Michèle MARTIN DHERMONT

Bernard MARTIN absent et ayant donné pouvoir à Christophe ENGRAND,

Magali BOSSY absente et ayant donné pouvoir à Alain BAUD

Catherine GRANIER absente et ayant donné pouvoir à Valérie BERGAME

**Absent :**

Marion NICOLAS

Michèle MARTIN DHERMONT est désigné(e) secrétaire de séance.

**Ordre du jour de la convocation :**

- Suppression d'un poste d'adjoint et modification du tableau du conseil municipal
- Communautarisation de la station de montagne du Collet d'Allevard et régularisation d'une erreur de retranscription de la compétence GEMAPI dans les statuts de la Communauté de communes Le Gresivaudan
- Demandes de subventions d'associations
- Subvention exceptionnelle pour une sortie scolaire « classe verte »
- Subvention exceptionnelle « classe découverte » et résistance en chemin
- Délibération modificative sur le budget eau potable
- Délibération modificative sur le budget principal
- Vente de deux lots sur le Parc d'activités du Renevier
- Vente de deux biens communaux
- Demande de subvention au SEDI pour la programmation de travaux 2017
- Demande de subvention au département de l'Isère et à l'Agence de l'eau (EAS)
- Modification du parcellaire cadastral
- Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T

**I - Validation du procès-verbal du conseil du jeudi 13 octobre 2016**

Christophe ENGRAND ouvre la séance du conseil municipal à 20h07 puis propose que le procès-verbal du conseil municipal du 13 octobre 2016 soit approuvé.

Procès verbal adopté à l'unanimité

## 66-2016 – Suppression d'un poste d'adjoint

Rapporteur : Christophe ENGRAND

Considérant que la démission de Mme Valérie BERGAME au poste de première adjointe, il convient de se prononcer sur la nouvelle détermination du nombre d'adjoints ou de décider de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

M. Le Maire propose :

- de ne pas élire un nouvel adjoint
- de réduire le nombre d'adjoint à quatre ;
- de modifier le tableau du conseil municipal en conséquence

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
DECIDE de supprimer le poste d'adjoint au maire laissé vacant à la suite de la démission de Valérie BERGAME, adjoint n°1 ;  
FIXE à quatre le nombre d'adjoints au maire et suivant le nouveau tableau, prennent rang dans l'ordre du tableau en remontant de un rang.**

**Vote pour : 17**

**Votre contre :**

**Abstentions : 1 (Alain BAUD)**

M. Le Maire informe que les délégations de signature de Mme BERGAME seront attribuées à Alain BAUD qui sera chargé des missions relevant d'un poste de 1<sup>er</sup> adjoint.

## 67-2016 -Communautarisation de la station de montagne du Collet d'Allevard et régularisation d'une erreur de retranscription de la compétence GEMAPI dans les statuts de la Communauté de communes Le Gresivaudan

Rapporteur : Christophe ENGRAND

Considérant l'importance du secteur du tourisme dans le Grésivaudan ;

Considérant la demande du SIVOM d'aménagement et de gestion de la station de ski du Collet d'Allevard exprimée par délibération du 19 mai 2016 ;

Considérant les demandes des communes d'Allevard et La chapelle du Bard en date respectivement du 23 mai 2016 et du 22 juin 2016 ;

Considérant la révision du schéma départemental de coopération intercommunale et notamment la partie « orientations » ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de modification statutaire portant :

- intégration, dans le cadre des compétences facultatives, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017, de la compétence relative à la « gestion de la station de montagne du Collet d'Allevard regroupant notamment : l'étude et la réalisation d'aménagements, la gestion du domaine skiable et des activités estivales, les aménagements et équipements nécessaires à l'exploitation du site (remontées mécaniques, aménagements de loisirs, hébergements de loisirs, équipements collectifs...) ;
- modification des statuts validés par arrêté préfectoral n°38-206-05-26-015 afin d'inscrire in extenso la partie « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement (dans le cadre de l'intérêt communautaire, tel qu'il a été défini le 15 décembre 2014, jusqu'au 31 décembre 2017 ;

**Le conseil municipal,  
APPROUVE d'une part la communautarisation de la station du Collet d'Allevard à compter du 1er mai 2017  
et d'autre part la modification des statuts dans la partie relative à la GEMAPI à compter du 31 décembre 2016.**

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## 68-2016 Demandes de subventions d'associations

Rapporteur : Jacky CECON

M. CECON propose au conseil municipal le vote des subventions suivantes :

- 250€ pour les compagnons de la marche pour les frais du balisage des chemins.
- 200 € pour la création de la nouvelle association le baromètre (café associatif)
- 200€ de subvention à l'association de sauvegarde du Fort Barraux, (Patrick Deschamps pour son intervention lors du cinétoiles au fort et au jour de la nuit)
- 200€ proposés pour le projet des élèves infirmières qui souhaitent faire leurs stages au Cambodge avec le souhait de faire un retour pour les écoles



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
VALIDE les subventions suivantes**

- 250€ pour les compagnons de la marche pour les frais du balisage des chemins.
- 200€ pour la création de la nouvelle association le baromètre (café associatif)
- 200€ de subvention à l'association de sauvegarde du Fort Barraux,
- 200€ pour le projet des élèves infirmières qui souhaitent faire leurs stages au Cambodge avec le souhait de faire un retour pour les écoles

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**69-2016 Subvention exceptionnelle pour une sortie scolaire**

Rapporteur : Mme Michèle MARTIN DHERMONT

Mme MARTIN DHERMONT présente la demande d'une institutrice de l'école primaire de Barraux, classe de CP, qui demande une subvention exceptionnelle.  
Mme MARTIN DHERMONT propose 260 € pour le projet de classe verte

**Sur proposition du Maire,  
le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
attribue 260€ de subvention exceptionnelle  
Délibération adoptée à l'unanimité**

**70-2016 Subvention exceptionnelle « classe découverte » et résistance en chemin**

Rapporteur : Mme Valérie BERGAME

Mme BERGAME présente la demande d'un instituteur de l'école primaire de Barraux, classe de CM2, qui demande une subvention exceptionnelle, car a le projet de réaliser deux sorties : une classe découverte à St Maximin et participer à Résistance en chemin.  
Mme BERGAME propose 260 € pour ces projets

**Sur proposition du Maire,  
le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
attribue 260€ de subvention exceptionnelle  
Délibération adoptée à l'unanimité**

**71-2016 Délibération modificative n°2 sur le budget eau potable**

Rapporteur : Christophe ENGRAND

M. Le Maire explique qu'une facture d'eau sur l'exercice 2015 a été annulée (1307m3 de consommation « extra ordinaire »), pour un montant d'environ 5000€.  
Ce montant n'ayant pas pu être prévu lors du vote du budget, M. Le Maire propose le vote d'une délibération modificative.

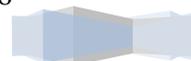
Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61521-0 : Bâtiments publics	5 000,00€	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>5 000,00€</b>	
D 673 : Titres annulés (sur ex. ant.)		5 000,00€
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>5 000,00€</b>

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**72-2016 Délibération modificative sur le budget principal**

Rapporteur : Christophe ENGRAND/Walter ROSSI

Afin d'acheter un camion pour les services techniques, sans attendre le vote du budget 2017, M. ENGRAND et M. ROSSI proposent l'adoption d'une délibération modificative afin de pouvoir engager la dépense :  
**Augmentation du crédit sur 21571, diminution sur 2313  
Montant 50 000€**



Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	1 774 709,63 €	-50 000,00 €	50 000,00 €	1 774 709,63 €
21 Immobilisations corporelles	522 513,63 €	0,00 €	50 000,00 €	572 513,63 €
21571/21	30 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	80 000,00 €
23 Immobilisations en cours	1 252 196,00 €	-50 000,00 €	0,00 €	1 202 196,00 €
2313/23	952 196,00 €	-50 000,00 €	0,00 €	902 196,00 €

#### Délibération adoptée à l'unanimité

#### 73-2016 Vente de deux lots sur le Parc d'activités du Renevier

Rapporteur : Christophe ENGRAND

MM DENG et DUPONT, des sociétés Contrôles techniques automobiles du Grésivaudan et PDG TECH souhaitent acquérir les lots 8 et 9.

Leur projet est de réaliser deux établissements :

- installation d'un contrôle technique automobile
- installation d'un garage SELF GARAGE

#### Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- **VALIDE LA VENTE DES LOTS 8 et 9 à MM DENG et DUPONT, des sociétés Contrôles techniques automobiles du Grésivaudan et PDG TECH, au prix de 35€HT/m<sup>2</sup>.**

Délibération adoptée à l'unanimité

#### 74-2016 Vente de deux biens

Rapporteur : Christophe ENGRAND

M. ENGRAND explique que les biens mis en vente Grande rue ont trouvé acquéreur, et propose au Conseil municipal d'accepter de vendre

- **une grange cadastrée section C n°1314, adresse 222 grande rue, surface 56 ca, au prix de 30 000 €, hors frais d'agence**
  - **une maison de village cadastrée section C n°183, adresse 212 grande rue, surface 41 ca, au prix de 30 000 €, hors frais d'agence**
- A M. CARILLO Aurélien.**

#### Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal VALIDE LA VENTE DE :

- **une grange cadastrée section C n°1314, adresse 222 grande rue, surface 56 ca, au prix de 30 000 €, hors frais d'agence**
  - **une maison de village cadastrée section C n°183, adresse 212 grande rue, surface 41 ca, au prix de 30 000 €, hors frais d'agence**
- A M. CARILLO Aurélien.**

Délibération adoptée à l'unanimité

#### 75-2016 Demande de subvention au SEDI pour le programme de travaux « éclairage public 2017 »

Rapporteur : Walter ROSSI

Il est proposé au Conseil municipal que la commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public :

	HT	TTC
Remplacement BF La cuiller les gites	9200	11040
Mise en conformité armoires	11434	13720
Route du chatelard	13720	16460
Eclairage chemins piéton La Gache	4600	5520

Monsieur ROSSI\_ présente le dossier technique et l'estimatif des travaux.

De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI sur les travaux pré cités et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette opération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après délibération**

**ACCEPTE la réalisation des travaux  
DEMANDE que la commune de BARRAUX établisse une demande de financement auprès du SEDI  
pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public, notamment au titre du retour de redevance R2  
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie  
d'énergie avec le SEDI.**

**Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **76-2016 Modification du parcellaire cadastral**

Un plan de régularisation pour modifier le parcellaire cadastral a été réalisé au bénéfice de l'indivision ROUX. Avant modification, le propriétaire de la parcelle A1 53 était la commune de Barraux (surface 92ca)  
Après modification, la parcelle A153 est divisée comme suit :

- A1 53a : propriétaire Indivision Roux, surface 15 ca,
- A1 53b : propriétaire commune de Barraux surface 77 ca

Les 15 ca, parcelle A1 53a sont cédés au prix de 1000€ par la commune, les frais d'arpentage et d'actes étant pris en charge par l'indivision ROUX.

**Après délibération, le Conseil Municipal  
APPROUVE cette modification et la vente au prix de 1000€  
Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **Demande de subvention au département de l'Isère et à l'Agence de l'eau (EAS)**

Rapporteur : Walter ROSSI

Les éléments techniques étant arrivés tardivement, la délibération est reportée au prochain conseil.

#### **Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T**

Monsieur le Maire rend compte conformément à l'article L 2122-23 du CGCT des décisions prises sur le fondement de ses délégations :

- Attribution du marché de Mission de programmation architecturale, paysagère et urbaine pour la construction d'une école élémentaire, d'une salle multi activité, d'une bibliothèque, d'un espace jeunes et l'aménagement de l'espace public à MARIELLE Jean Pierre Consultant, pour un montant en tranche ferme de 53 550€HT

#### **Questions diverses et calendrier**

Réunion de démarrage AMO lundi 24 octobre 9H30

Création de la commission d'information concernant la carrière, mercredi 19 octobre à 10H

Le pot des nouveaux arrivants aura lieu le jeudi 24 novembre à 18h30

Les élections du Conseil Municipal Jeunes auront lieu le samedi 26 novembre

Prochain Conseil municipal le mardi 13 décembre à 18H30

Mme Marion NICOLAS a présenté sa démission, elle sera remplacée par Thomas HEYMES, conformément à la loi.

M. BONNET fait un retour sur la commission Agriculture et Forêt. Pour le projet symbiose Rhône Alpes, l'Ademe a retenu la Communauté de communes du Grésivaudan, qui compte 40 000 ha de forêt. Le morcellement des parcelles de forêt est un frein à la bonne exploitation et à la bonne gestion de cette ressource.

Mme Catherine GRANIER arrive à 21H05.

M. Walter ROSSI explique que le projet de mise en accessibilité de la Mairie a été accepté par la Préfecture.

**L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés,  
La séance est levée à 21H10**

